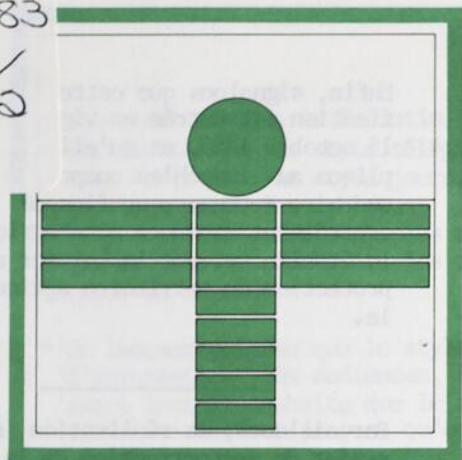


OFF
ESA83
B84/
Eu. 2



Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

bulletin d'information

Vol. 3, no 1, janvier-février 1986

AUDIENCE SUR LA ROUTE 116

Le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, vient de confier au Bureau le mandat de tenir une audience sur le projet de réaménagement de la route 116, entre Princeville et Plessisville.

Le projet, proposé par le ministre des Transports du Québec, consiste à élargir ce tronçon de route, à quatre voies contiguës. L'élargissement occasionnerait quelques expropriations, des relocalisations, des reconstructions d'immeubles et de puits d'alimentation en eau, des ajustements du réseau de drainage agricole ainsi que de nombreux empiétements sur des superficies résidentielles et commerciales.

Vingt citoyens de Princeville ont déposé une demande d'audience auprès du ministre. Si le projet était accepté tel que proposé par le promoteur, les requérants craignent principalement que l'élargissement de la route occasionne une trop grande perte de terrains, ce qui nuirait à l'exploitation agricole et à l'élevage; ils redoutent aussi les inconvénients causés par le bruit et les vibrations de la circulation lourde.[]

PÉRIODES D'INFORMATION

La ville de Hull projette de réaménager le chemin de la Montagne sur toute la longueur actuelle et d'en prolonger le tracé jusqu'au boulevard Saint-Raymond, à son intersection avec le boulevard Cité des Jeunes. La nouvelle artère serait constituée de deux chaussées à deux voies séparées par une bande centrale gazonnée, et permettrait des vitesses de 70 km/h.

Le réaménagement s'étalerait sur une longueur d'environ 4,2 km. Selon la ville de Hull, les travaux s'échelonnent sur cinq ans.

En ce qui a trait aux impacts du projet, le milieu humain serait touché par des expropriations et par un niveau de bruit plus élevé, dû à l'augmentation de la circulation.

Le projet aurait aussi des effets sur une érablière centenaire, ainsi que sur une zone marécageuse présentant un intérêt certain pour la sauvagine. D'autres éléments biophysiques seraient touchés, notamment un ruisseau qui abrite possiblement une population de brochets.

On peut consulter l'étude d'impact sur ce projet jusqu'au 9 mars 1986 à la bibliothèque municipale de Hull, aux bureaux de Communication-Québec à Hull, ainsi que dans les locaux permanents du B.A.P.E., à Québec et à Montréal.

Par ailleurs, Hydro-Québec prévoit construire un poste de transformation de tensions électriques pour remplacer le poste Mauricie, actuellement en service.

Le nouveau poste serait construit sur le même emplacement que le poste Mauricie, mais des installations supplémentaires nécessiteraient l'acquisition de 33,5 hectares, près de l'intersection est des lignes Laurentides-Lanadrière (315 kV) et La Tuque-Trois-Rivières (230 kV) dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Le nouveau poste Mauricie, dont le coût est évalué à 28,1 millions de dollars, entrerait en service à l'automne 1987.

On peut consulter l'étude d'impact sur ce projet jusqu'au 9 mars 1986 à la M.R.C. le Centre de-la-Mauricie à Shawinigan, au bureau de Communication-Québec à Trois-Rivières, à la municipalité de Mont-Carmel, ainsi que dans les locaux du B.A.P.E.

Enfin, la société québécoise d'assainissement des eaux entend construire un émissaire servant à acheminer les eaux de traitement de l'usine d'épuration de Métabetchouan; la mise en opération du système est prévue pour la fin de l'hiver 1987.

Dans la situation actuelle les eaux usées municipales sont déversées sans traitement dans la rivière Couchepaganiche. Une fois le projet terminé, les eaux usées de la municipalité seront épurées et le rejet de ces eaux serait acheminé dans le lac Saint-Jean au moyen de l'émissaire projeté. Cet émissaire, d'un diamètre de 0,8 mètre (m), serait enfoui à une profondeur de 1 m, sur une longueur de 575 m. Le débit moyen de l'émissaire serait de $1 \text{ m}^3 / \text{min}$. En période de forte intensité, le débit pourrait atteindre $25 \text{ m}^3 / \text{min}$, puisque 30% du réseau d'égout recueille également les eaux superficielles de la ville. On s'attend à devoir évacuer un trop-plein vers la rivière Couchepaganiche pour les situations exceptionnelles. Le coût des travaux est évalué à 650 000 \$.

Selon le promoteur, l'impact majeur de l'émissaire dans le lac Saint-Jean serait la concentration de coliformes fécaux à la sortie de l'émissaire. Cependant, ceux-ci seraient dilués rapidement par la masse d'eau environnante et entraînés au large par les courants dominants de sorte que la concentration près des plages serait acceptable. Le promoteur considère que les impacts sur la faune seraient presque nuls.

On peut consulter l'étude d'impact sur ce projet jusqu'au 28 mars 1986 au bureau municipal de Métabetchouan, à la bibliothèque d'Alma, ainsi que dans les locaux du B.A.P.E.[]

DÉCRETS

Depuis le 29 mai 1985, le Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement est modifié à l'article concernant les déchets toxiques, par le décret 1002-85.

Auparavant, les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts étaient décrits de façon générale: "l'implantation ou l'agrandissement d'un lieu d'élimination de déchets toxiques (par traitement, incinération, enfouissement ou autrement)".

Le nouveau texte dit maintenant: "l'implantation ou l'agrandissement d'un lieu d'élimination de déchets dangereux, au sens du Règlement sur les déchets dangereux (décret 1000-85), à l'exception: 1- d'un lieu d'élimination par incinération à des fins énergétiques d'huiles usées, au sens du Règlement sur les déchets dangereux, pour une industrie ou dans une serre; 2- d'un lieu d'élimination de déchets dangereux déposés sur un terrain avant le 26 juin 1985 si l'élimination se fait sur ce terrain et si ce terrain n'est plus utilisé pour déposer des déchets dangereux;".

De plus, le décret prévoit que deux autres projets sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts soit: "l'utilisation d'un équipement industriel existant pour éliminer des déchets dangereux; et l'implantation ou l'agrandissement d'un lieu où ils sont traités; aux fins du présent paragraphe, celui qui produit des déchets dangereux dans un même champ d'activités sur plusieurs lieux de production situés au Québec est réputé traiter des déchets dangereux sur le lieu où ils sont produits s'il utilise l'un de ces lieux de production comme lieu de traitement de ces déchets."

Enfin, signalons que cette modification est entrée en vigueur le 15 octobre 1985, et qu'elle s'applique aux immeubles compris dans une aire retenue pour fins de contrôle et dans une zone agricole établie suivant la Loi sur la protection du territoire agricole.

Par ailleurs, la réalisation du projet de reconstruction de la route 112 entre l'autoroute 30 et la rivière l'Acadie a été autorisée sous cinq conditions par le décret 2573-85. Outre le respect des mesures de mitigation contenues dans l'étude d'impact déposée par le promoteur, le ministère des Transports, ces conditions stipulent notamment: que le promoteur établisse les nouvelles culées de pont sur les rives et non dans l'eau; que l'eau soit utilisée comme abat-poussière ou, si nécessaire, une solution de chlorure de calcium; que le promoteur n'épande pas de déblais argileux sur les terres agricoles en exploitation.[]

RÉSULTATS DU SONDAGE

Le bulletin a reçu 129 réponses au sondage publié dans la livraison de novembre 1985. Les résultats sont donnés sur la page ci-jointe. On remarquera que les réponses ne totalisent pas toujours 129, des lecteurs n'ayant pas répondu à certaines questions. Signalons encore que certains lecteurs ont débordé du cadre rigide "oui ou non" pour préciser autrement leur pensée. Dans ce cas, même si leurs réponses s'approchent d'un oui ou d'un non, elles ne figurent pas dans le total de oui ou de non. Elles sont signalées à la fin des questions.

9. Voudriez-vous que le Bulletin
- | | |
|---|-------|
| soit écrit dans un style télégraphique | 35 * |
| soit écrit dans un style journalistique | 55 |
| qu'il comporte des tableaux | 54 ** |
| que sa présentation soit plus aérée | 40 |
| que sa présentation soit plus dense
(plus de textes) | 20*** |

* Un lecteur précise que le style devrait être télégraphique pour les textes sur les périodes d'information, les audiences, les rapports et les décrets, et journalistique pour les autres textes. Un autre lecteur souhaite que le style se situe entre le télégraphique et le journalistique. Enfin, un troisième lecteur propose qu'on emploie les styles journalistique et télégraphique en alternance.

** Deux autres lecteurs ont répondu: "si nécessaire"

***Deux lecteurs souhaitent que la présentation soit à la fois plus aérée et plus dense. La question n'était peut-être pas formulée assez clairement. Ces lecteurs ont probablement voulu signifier qu'ils voulaient un bulletin plus aéré, mais avec plus de textes.

Enfin, quatre lecteurs ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de la formule actuelle du bulletin. On peut remarquer que plusieurs personnes n'ont pas répondu à cette question. Serait-ce un signe que la formule actuelle leur convient?

10. Voudriez-vous que le Bulletin soit publié:

1 fois par mois	45*
6 fois par an	49
4 fois par an	20

autre (préciser): Un lecteur répond: A temps pour pouvoir réagir aux projets présentés: délai de 2 mois

* Un autre lecteur précise: 1 fois par mois, s'il conserve sa densité actuelle et son caractère succinct.

11. Dans quel état le Bulletin vous parvient-il?

En assez bon état	127*
En mauvais état	

* 2 autres lecteurs ont répondu: en assez bon état, mais pas régulièrement.

RÉSULTATS DU SONDAGE

1. Lisez-vous le Bulletin
régulièrement= 114
parfois = 13
rarement = 2
2. Lisez-vous les textes sur les projets en période d'information?
oui = 113
non = 10
3. Lisez-vous les textes sur les audiences
oui = 112
non = 12
parfois= 5
4. Lisez-vous les textes résumant les rapports du Bureau?
oui = 120
non = 9
5. Lisez-vous les textes sur les décrets?
oui = 113
non = 12
parfois= 2
6. Lisez-vous les textes signalant diverses publications traitant d'environnement?
oui = 119
non = 9
7. Lisez-vous les textes sur des congrès ou colloques
oui = 95
non = 31
parfois= 1
- des nominations
oui = 85
non = 37
8. Qu'aimeriez-vous lire?
a) Des textes techniques (normes, lois)
oui = 75* non = 48

*Un lecteur, dont la réponse n'est pas incluse dans les 75, précise: nouvelles lois, projets de lois à l'étude, commissions parlementaires.

- b) Des textes sur des expériences de participation du public dans les secteurs de
- Loisir Chasse et Pêche
oui = 83 non = 38
- Développement municipal
oui = 60 non = 59
- Energie, agriculture, foresterie
oui = 97 non = 21
- c) Autres textes (préciser): Une trentaine de suggestions nous sont parvenues voir le texte en page 2.

Bien sûr, la rédaction remercie ses lecteurs pour cette remarquable participation. Une soixantaine de lecteurs ont pris la peine de formuler des commentaires fort intéressants, qui permettront d'améliorer progressivement l'apparence et le contenu du bulletin. Par ailleurs une trentaine de lecteurs, dont les idées se recoupent parfois, ont bien voulu donner des suggestions d'articles.

Parmi tous ces intéressants sujets d'articles, on note: les pluies acides, la médiation environnementale, les luttes à caractère environnemental, l'aménagement du territoire, les groupes écologiques, les expériences de consultations publiques qui se vivent ailleurs au Canada et aux États-Unis, le sort réservé aux recommandations du B.A.P.E., la problématique du fleuve Saint-Laurent... Les idées ne manquent pas!

Quant aux commentaires formulés à la question 12, ils vont des remarques encourageantes, aux critiques constructives, en passant par des suggestions quant à la forme et au contenu.

A titre d'exemple, on propose de créer un réseau d'informateurs avertis, de parler des recherches du ministère de l'Environnement, de concevoir des tirages spéciaux pour des dossiers majeurs, d'établir une fiche synthèse des dossiers lorsqu'ils sont fermés, que le projet ait été réalisé ou non.

En ce qui a trait à l'apparence du bulletin, plusieurs demandent un bulletin plus aéré, avec des titres plus visibles et mieux découpés. Aussi mettra-t-on au point une nouvelle présentation du bulletin dans un proche avenir.

Quant aux critiques constructives, elle concernent les références qui devraient être plus précises, tant pour les bibliographies que pour les coordonnées des personnes prenant part à des conférences. La rédaction en prend bonne note.

Plusieurs soulignent aussi les retards du bulletin: retards souvent indépendants de la volonté de la rédaction, mais qu'elle essaiera de corriger le plus possible.[]

UN VIDÉO A NE PAS MANQUER

A la suite d'une entente intervenue entre le ministère des Communications du Québec (MCQ) et le B.A.P.E., il est désormais possible de visionner ou d'emprunter le vidéo intitulé "Élaboration d'une audience publique" en s'adressant à: M. Laurent Proulx, cinémathèque du MCQ, 1601, boul. Hamel ouest, Québec, Qc G1N 3Y7, tél.: (418) 643-5168.

Ce vidéo, rappelons-le, explique le mode de fonctionnement du B.A.P.E., tout en décrivant le processus des audiences et en indiquant aux citoyens comment y prendre part. Il s'adresse au public en général et, particulièrement, aux citoyens et aux groupes soucieux de la qualité de l'environnement. D'une durée de 20 minutes, ce vidéo est disponible en trois formats: U-MATIC $\frac{3}{4}$ " BETAMAX $\frac{1}{2}$ " et VHS $\frac{1}{2}$ ".

Fait à noter, des séances de projection pourront être organisées à l'intention des groupes. Il s'agit de réserver la salle en communiquant avec le Service de la distribution des documents audio-visuels du MCQ, Edifice "G", Tour, 4^e étage, 1037, De La Chevrotière, Québec, (Québec) G1R 4Y7, tél.: (418) 644-7645.[]

CONFÉRENCE SUR LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Quelque 300 organismes internationaux feront le point sur une stratégie mondiale de la conservation, du 31 mai au 5 juin prochain à Ottawa, lors de la Conférence sur la conservation et le développement. Cette conférence est organisée par Environnement Canada, avec la collaboration de la Fédération canadienne de la faune, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du World Wildlife Fund. Pour en savoir plus long, on peut communiquer avec: la Stratégie mondiale de la conservation, 1673, av. Carling, Ottawa, (Ontario) K2A 3Z1.[]

EN ONTARIO: LES TORDEUSES ET L'INSECTICIDE BIOLOGIQUE

Le ministère des Richesses naturelles d'Ontario a publié en janvier un supplément spécial de sa revue *Landmarks*; on y présente l'opération tordeuse 1985. L'article signale notamment les distinctions entre les tordeuses des bourgeons de l'épinette et celles du pin gris; il explique aussi le choix fait en Ontario en faveur des insecticides biologiques au lieu des arrosages aériens d'insecticides chimiques. Des exemplaires de *Landmarks* en français (hiver 1986) sont disponibles auprès de la Direction des services de communication, ministère des Richesses naturelles, bureau 5340, Édifice Whitney, 99, rue Wellesley Ouest, Toronto (Ontario) M7A 1W3.[]

BULLETIN SUR LA MÉDIATION ENVIRONNEMENTALE

Un tout nouveau bulletin (en anglais) consacré exclusivement à la médiation environnementale vient de paraître. Il vise à favoriser les échanges au sujet de la gestion des conflits environnementaux. Ce premier numéro du bulletin présente un cas de médiation vu par le médiateur et par un participant en Ontario et un autre en Colombie-Britannique.

On y trouve aussi des renseignements sur la médiation. Les lecteurs intéressés peuvent s'abonner à ce bulletin (4 numéros, 12 \$ par année) en s'adressant à: Canadian Environmental Mediation Newsletter, Faculty of Environmental Studies, Lumber's Building, York University, 4700 Keele Street, Downsview, Ontario, M3J 2R5.[]

L'ÉTAT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Un volume publié en 1983, L'état des sciences et des techniques, fait le bilan des principales découvertes scientifiques et des innovations techniques depuis le début des années 80. Robotique, biologie moléculaire, énergies nouvelles comptent parmi les sujets abordés. En matière d'environnement, le volume traite notamment des effets des armes chimiques et biologiques, des

Le BULLETIN D'INFORMATION est publié et distribué gratuitement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

pollutions de l'atmosphère, de la mécanisation, de l'agriculture, des technologies alternatives, de l'extinction des espèces, de l'énergie verte (biomasse).

Fait à noter, L'état des sciences et des techniques est constitué de 153 articles rédigés par 128 experts internationaux: chercheurs, universitaires, journalistes spécialisés. La plupart des articles sont accompagnés d'une bibliographie.[]

Écrit sous la direction de Marcel BLANC, 1983. L'état des sciences et des techniques, Paris/Montréal, La découverte/Maspéro-Boréal Express, (Collection "L'état du monde"), 539 p. prix: 17,50 \$

UNE REVUE A DÉCOUVRIR

Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, Contretemps, revue d'écologie sociale et politique, est publiée sur une base trimestrielle depuis 1983.

Éditée par la Coopérative d'information et de recherche écologiste du Québec (CIREQ), la revue comporte des articles, des dossiers et des chroniques tournant autour de quatre grands axes:

- environnement; pollution, conservation, santé et sécurité au travail...
- ressources; énergies douces,

On peut l'obtenir en faisant parvenir nom et adresse au:
12, rue Ste-Anne, Québec, G1R 3X2
(418) 643-7447
ou 5199, rue Sherbrooke est
porte 3860, Montréal H1T 3X9
(514) 873-7790

- société; désarmement, éco-politique, initiatives communautaires...

- physique, alimentation, plein air...

La livraison de l'hiver 1986 (vol.2 no 2) comportait notamment une entrevue avec le président du B.A.P.E., M. André Beauchamp.

Le numéro du printemps 1986 abordera le tourisme sous un angle écologiste. On y trouvera aussi, entre autres, une entrevue avec

Gérard Pelletier sur la gestion environnementale fédérale.

Distribuée dans 300 points de vente à travers le Québec, Contretemps coûte 2,50 \$. On peut aussi s'abonner pour un an, au prix de 10,00 \$ pour les individus, et 20,00 \$ pour les institutions.[]

Revue Contretemps
C.P. 1047, succ. "C"
Montréal, (Québec)
H2L 4V3

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
1er trimestre 1986
ISSN 0822-9961